



# LE CONSEIL D'ÉTAT

DU

## CANTON DE FRIBOURG

Weiterleitung an

EFV → RD

Département fédéral des finances  
Monsieur Hans Rudolf Merz  
Conseiller fédéral  
Service juridique  
Bernerhof  
3003 Berne

### Projet de révision de la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons à votre projet de révision mis en consultation en date du 21 janvier 2009.

De manière générale, nous constatons que le projet de révision de la loi fédérale sur le contrat d'assurance améliore la position de l'assuré par rapport à la situation actuelle. Nous pouvons donc émettre un préavis favorable et vous informer que nous renonçons à faire des remarques sur des points spécifiques, si ce n'est qu'une éventuelle transposition de la directive 2004/113/CE qui interdit les primes dépendant du sexe pourrait faire l'objet d'une nouvelle réflexion, dans le but d'éviter une pénalisation des femmes, touchées par le « risque » de maternité.

En nous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Président

C. LÄSSER



La Chancelière :

D. GAGNAUX

Fribourg, le 31 mars / 7 avril 2009